



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 2694

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Alain Gest, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Gest. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

Dans son intervention télévisée d'hier soir, le Président de la République a démontré à maintes reprises qu'il privilégie l'intérêt général. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. Maxime Gremetz. Il privilégie surtout le RPR !

M. Alain Gest. Cela tranchait singulièrement avec la tonalité démagogique, voire pathétique, des premières réactions des responsables du parti socialiste,

C'est tout naturellement que Nicolas Sarkozy a affirmé la priorité du Gouvernement : la lutte contre le chômage.

Certes, les chiffres démontrent que la France a mieux amorti le choc de la crise que les autres pays occidentaux, à l'exception de l'Allemagne. Si le chômage a augmenté d'un tiers en France, il a bondi de 53 % au Royaume-Uni, de 96 % aux États-Unis, de 121 % en Espagne. Certes, l'INSEE vient de publier des chiffres encourageants : au troisième trimestre, les secteurs marchands ont créé 44 600 emplois. En trois trimestres de progression de l'emploi, ce sont 104 500 postes qui ont été créés depuis le début de l'année.

Le Président de la République a annoncé hier de nouvelles mesures de lutte contre le chômage : la généralisation du contrat de transition professionnelle, le doublement des formations en alternance des jeunes. Monsieur le ministre, la meilleure défense du pouvoir d'achat, c'est l'emploi ; la meilleure réponse aux interrogations de notre jeunesse, c'est de favoriser son insertion professionnelle. Pouvez-vous nous présenter vos priorités dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les jeunes ?

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député, travailler pour faire reculer le chômage, c'est être fidèle à la valeur travail, que nous voulons réhabiliter depuis 2007. C'est l'action constante de la majorité.

Hier, le Président de la République a évoqué deux pistes sur lesquelles nous avons vocation à travailler.

D'abord, la généralisation du contrat de transition professionnelle et l'harmonisation avec les conventions de reclassement professionnel. À ce jour, 175 000 personnes bénéficient de ce dispositif, avec en plus des modalités de rémunération améliorées depuis 2009.

La renégociation de la convention assurance chômage va également permettre d'aborder des pistes complémentaires. Mais j'ai le souvenir, lors d'une visite à Vitré, dans la circonscription de Pierre Méhaignerie, d'avoir rencontré une salariée du textile qui avait été licenciée. Grâce au CTP, qui lui garantissait le même revenu net pendant une année, elle pouvait, sans avoir à se soucier de garder son logement ou de payer les traites de sa voiture, se focaliser sur sa reconversion dans un centre d'appels. Les expérimentations ont fonctionné, il est donc temps de généraliser.

L'autre aspect, c'est l'alternance, sujet sur lequel je travaille avec Nadine Morano. Nous le savons, un jeune qui apprend le métier à l'école et dans l'entreprise en même temps a beaucoup plus de chances de trouver un emploi, notamment là où il a fait son apprentissage. Car à la fin de l'apprentissage, 70 % des jeunes ont un emploi.

Voilà des solutions à la fois pragmatiques et efficaces. Oui, nous avons une ambition et une obligation de

résultat : faire reculer le chômage. C'est aussi votre volonté ; nous allons travailler en ce sens, je peux vous le garantir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2694

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 novembre 2010